

Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 59 999 €	10.80 %
De 60 000 € à 99 999 €	9.80 %
De 100 000 € à 149 999 €	8.30 %
De 150 000 € à 199 999 €	7.15 %
De 200 000 € à 249 999 €	6.60 %
De 250 000 € à 299 999 €	5.90 %
De 300 000 € à 349 999 €	5.35 %
De 350 000 € à 399 999 €	4.90 %
A partir de 400 000 €	4.50 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Zone Non tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²	Zone tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL		0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m ²	9.50 € dont 3 € pour l'EDL	> 40 à 60 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL		
> 50 à 70 m ²	8.50 € dont 3 € pour l'EDL	> 60 à 100 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL		
> 70 à 100 m ²	8 € dont 3 € pour l'EDL	100 m ² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL		
100 m ² et +	7.50 € dont 3 € pour l'EDL				

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :

13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025

SARL ACCED IMMOBILIER au capital social de 740 625 € - 752 874 107 RCS NANTES

TVA intracommunautaire : FR 31 752 874 107 | Carte professionnelle 4401 2018 000 031 472

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 110 000 €)